

Délibération n°021/2025

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 20 JANVIER 2025

Date de convocation : 13/01/2025

Nombre de présents : 56

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 66

Date d'affichage : 13/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du treize janvier deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, GUYARD François, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PERRIER Benoît, PICARD Christine, POUILLOT Denis, PRIGNOT Roger, RAVERDEAU Chantal, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, VANHOUCKE André, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile, BOISARD Jean-François (pouvoir à M. Abry), CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CONTE Claude (pouvoir à Mme Choubard), DUFOUR Vincent, HABAY BARBAULT Céline (suppléant M. Guyard), HOUBLIN Gilles, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Mellin), LHOUE Mireille (pouvoir à M. Pouillot), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), RENAUD Patrice, SAULNIER Nathalie (pouvoir à M. Daveau), THIEULENT Maryline, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe (pouvoir à M. Rigault), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Jard).

Délégués absents : DA SILVA MOREIRA Paulo, FERRON Claude, GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, PAURON Éric, RAMEAU Etienne, VANDAELE Jean-Luc.

Secrétaire de Séance : M. Michel KOTOVTCHIKHINE

OBJET : Participation au capital de la SCIC Cosne Abattoir du Haut Val de Loire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article 36 de la loi n° 2001-624 autorisant les collectivités publiques à participer au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic),
- Considérant les statuts de la SCIC Cosne Abattoir du Haut Val de Loire,
- Considérant l'intérêt du projet de maintien sur un site nouveau d'un abattoir multi-espèces,
- Considérant l'avis favorable unanime des membres du conseil communautaire présents le 9 décembre 2024,
- Considérant le montant de la part sociale de 173 €,
- Considérant la proposition, au cours de la séance du conseil communautaire, de participer à hauteur d'1 action par commune soit 57 actions,

Délibération n°021/2025

- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (66 voix pour) :

- Approuve la participation de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre au capital de la SCIC Cosne Abattoir du Haut Val de Loire,
- Décide de participer pour 57 actions à 173 € chacune, soit un montant total de 9 861 €,
- Dit que les crédits seront prévus au budget principal 2025,
- Désigne Monsieur Claude Millot, Vice-Président, pour représenter la CCPF au sein du Conseil d'Administration de la SCIC Cosne Abattoir du Haut Val de Loire.
- Charge le Président de signer tout acte relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

